



Motion des délégués du IX^{ème} Congrès de la CGT Pénitentiaire

La CGT Pénitentiaire

Deux **conflits actuels** (celui des personnels de surveillance et celui des travailleurs sociaux) démontrent le **malaise général** ressenti par les **personnels pénitentiaires**. Ces deux luttes sont aussi la preuve de la **capacité de mobilisation des agents**, alors même que leur administration est dans une logique de répression systématique de toute forme de contestation.

Néanmoins, ces **deux conflits n'ont pas abouti jusqu'à présent à des conclusions satisfaisantes**. De plus, **d'autres catégories de personnels (administratifs et techniques) restent les grands oubliés de l'administration et continuent de souffrir en silence**.

Pourtant, tous les personnels confondus, **nous partageons bien les mêmes attaques sur nos conditions de travail, la même attitude méprisante de l'administration, la même gestion inhumaine des personnels**. Nous subissons tous la volonté de la DAP de briser les solidarités et d'isoler les agents, son objectif de destruction du service public.

La CGT Pénitentiaire affirme qu'il faut au contraire sortir de cette logique, pour aller vers un « tous ensemble » unitaire et combatif. Alors que, chacun dans leur coin, les personnels de l'administration pénitentiaire manifestent leur mécontentement, **il est temps aujourd'hui de joindre les luttes et d'engager un combat déterminé et solidaire**.

L'heure est venue de dépasser les clivages entretenus par ceux qui veulent nous diviser et de créer les réelles conditions d'une **mobilisation multi catégorielle et démocratique portant un socle revendicatif commun**.

C'est pourquoi les **délégués du IX^{ème} congrès de la CGT Pénitentiaire** mandatent la prochaine commission exécutive nationale afin qu'elle **initie dès la rentrée sociale un vaste mouvement multi catégoriel autour de revendications communes à l'ensemble des personnels**.

Le IX^{ème} congrès appelle les personnels pénitentiaires à rejoindre cette action que la CGT entend unitaire, ancrée sur les terrains, sous la seule responsabilité des collègues en lutte, décideurs de leurs modalités d'action et de l'aboutissement de leur mobilisation.

La Seyne sur Mer, le 27/05/09